
**Instructions de candidature
Dispositif de riposte à la COVID-19
du Fonds mondial**

Introduction

Les présentes instructions indiquent comment remplir le document-type de candidature au titre du dispositif de riposte à la COVID-19 du Fonds mondial (C19RM).

Les pays recevant un financement direct du Fonds mondial font partie des candidats admissibles. Toutes les demandes de financement doivent être coordonnées et envoyées par l'instance de coordination nationale. Les bénéficiaires de subventions régionales et multipays peuvent également demander une aide au titre de ce dispositif.

La demande de financement doit être établie à la lumière des informations les plus récentes et des plans stratégiques nationaux de préparation et de riposte pertinents, des orientations techniques du Fonds mondial et des recommandations de l'OMS.

Les candidats sont invités à envoyer leurs demandes de financement le plus tôt possible, idéalement avant le 31 mai 2020. Les documents seront envoyés à C19RM@theglobalfund.org et l'équipe de pays sera mise en copie.

Le Fonds mondial accepte les dossiers de candidature en anglais, espagnol ou français. Il s'engage à les examiner sans délai et à envoyer une réponse écrite à chaque candidat sous dix jours ouvrables après réception. La procédure de modification des subventions pourra commencer dès que les attributions auront été communiquées aux candidats.

Le Fonds mondial se réserve toute latitude pour publier ou partager les informations soumises dans le cadre de cette demande de financement.

Si vous avez des questions, contactez un membre de votre équipe de pays.

Renseignement de la demande de financement

Résumé

Ces données sont utilisées à des fins informatives :

	Information requise
Pays	Pays visé par la demande de financement (ou liste des pays en cas de demande multipays)
Financement de la riposte à la COVID-19 déjà disponible au travers de l'assouplissement des subventions du Fonds mondial	Montant des crédits du Fonds mondial déjà alloués à la riposte à la COVID-19, issus d'économies ou de reprogrammations dans le cadre de l'assouplissement des subventions actives. https://www.theglobalfund.org/fr/covid-19/grants/
Demande de financement principale	Montant du financement demandé à la question 1.2 Il ne doit pas dépasser 3,25 % de la somme totale allouée pour le cycle 2020/2022.
Demande de financement secondaire : sous réserve de sources de financement supplémentaires	Montant du financement demandé à la question 1.3 Il ne doit pas dépasser 10 % de la somme allouée pour le cycle 2020/2022 <u>moins</u> les crédits dégagés par les modalités d'assouplissement des subventions et les fonds demandés dans la demande de financement principale ¹ .

Section 1 : Demande de financement

1.1 Contexte

- a) Les candidats sont invités à décrire brièvement le contexte actuel et à joindre des documents présentant dans les grandes lignes ou dans le détail le plan stratégique national de préparation et de riposte à la COVID-19. Ces documents ne sont pas obligatoires, mais seraient utiles, y compris si leur rédaction n'en est qu'aux premiers stades.
- b) L'envoi de la demande de financement doit être coordonné et traité par l'instance de coordination nationale (ou l'instance de coordination régionale/l'organisation régionale pertinente en cas de candidature multipays). Tous les membres de l'instance doivent valider la demande de financement à l'aide du [formulaire d'approbation standard](#). Ces demandes de financement doivent satisfaire au critère d'admissibilité 1 visant les instances de coordination nationale.

Pour répondre à la question 1.1-b, le candidat doit résumer quelle a été la contribution des parties prenantes à l'établissement et la validation des priorités de la demande de financement. La participation de la société civile et des populations-clés est essentielle.

1.2 Priorité 1 : Demande de financement principale

Aux fins de garantir la rapidité et le roulement ininterrompu des prises de décision à mesure que les demandes sont envoyées, les pays sont invités à séparer leurs candidatures en deux niveaux de priorité :

- une priorité 1, qui ne doit pas dépasser 3,25 % de la somme allouée pour le cycle 2020/2022 ; et
- une priorité 2, qui une fois ajoutée à la priorité 1 et aux crédits dégagés par les modalités d'assouplissement des subventions, ne doit pas dépasser 10 % de la somme allouée pour le cycle 2020/2022. Le Fonds mondial se prononcera sur la priorité 2 au regard des besoins et des fonds disponibles. Il est possible que certains éléments des demandes classées dans la priorité 2 soient approuvés dans le cadre de la priorité 1. Le cas échéant, les candidats pourront modifier la teneur des priorités secondaires après l'attribution des financements à la demande principale.

¹ Les pays et les subventions multipays n'ayant pas reçu de somme fixe au terme de la 6^e reconstitution des ressources pourront recevoir une aide égale à 10 % de leur allocation actuelle, soustraction faite des crédits dégagés par les modalités d'assouplissement des subventions.

- a) Afin de remplir le tableau, indiquez la somme totale allouée pour le cycle 2020/2022 et calculez 3,25 % de ce montant. Le résultat correspond au plafond de la demande de financement principale pouvant être attribué immédiatement si le Fonds mondial estime que la candidature est saine sur le plan technique.
- b) Afin de remplir le tableau, indiquez le montant de financement demandé dans la devise de la subvention, et les activités proposées, accompagnées d'une justification présentant les besoins et les liens avec le plan stratégique national de préparation et de riposte à la pandémie. Le candidat doit également indiquer comment ce financement s'inscrit en complément d'autres sources de financement (nationales ou issues de bailleurs de fonds internationaux).

Le dispositif de riposte à la COVID-19 peut financer trois catégories d'activités :

- i. des interventions visant à atténuer l'impact de la COVID-19 sur les programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme ;
- ii. des mesures visant à renforcer la riposte à la COVID-19 ; et
- iii. des initiatives visant à améliorer dans l'urgence les systèmes de santé et les systèmes communautaires, notamment les services de laboratoire, les chaînes d'approvisionnement et l'engagement des communautés vulnérables.

Même si les demandes principales peuvent inclure les trois types de mesures, le Fonds mondial s'attend à ce que les interventions immédiates requises afin de poursuivre les programmes actuels liés aux trois maladies soient incluses dans cette première demande, excepté si elles sont déjà financées dans le cadre de l'assouplissement des subventions.

Les interventions visant à atténuer l'impact de la COVID-19 sur les programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme doivent tenir compte des orientations techniques relatives à la COVID-19 publiées et mises à jour régulièrement sur le site web du Fonds mondial www.theglobalfund.org/fr/covid-19/technical-guidance/.

Ces pages présentent des notes d'information du Fonds mondial relatives au VIH, à la tuberculose, au paludisme et à l'établissement de systèmes résistants et pérennes pour la santé, et des orientations complémentaires de partenaires fournissant des recommandations spécifiques visant à garantir la continuité des programmes et l'accès ininterrompu des populations aux services essentiels pendant la pandémie de COVID-19.

Les mesures visant à renforcer la riposte à la COVID-19 doivent être cohérentes avec les orientations techniques de l'OMS et s'inscrire dans le cadre du plan stratégique national de préparation et de riposte à la pandémie, s'il est prêt. Le dispositif de riposte du Fonds mondial allouant des fonds immédiatement, les demandes doivent être centrées sur des priorités immédiates, qui pourront être élargies à mesure que des fonds supplémentaires deviennent disponibles auprès des partenaires. Les investissements liés à une riposte rapide doivent être conformes aux recommandations de l'OMS et peuvent notamment inclure les mesures ci-après :

- la planification, préparation et surveillance de la riposte à la COVID-19 (appui technique, missions de planification dans les pays, réunions et investissements relatifs aux activités de suivi et d'évaluation) ;
- la protection des agents de santé travaillant aux avant-postes, notamment dans le cadre des programmes financés par le Fonds mondial (équipement de protection individuelle, produits de lutte contre les infections en milieu hospitalier, mise en place de salles d'isolement et de quarantaine) ;
- le diagnostic des personnes infectées (équipements et consommables de laboratoire, personnel de laboratoire, transport d'échantillons) ; et
- la prise en charge (traitements d'appoint, équipements, lits d'hôpital, systèmes de soins à domicile).

Les initiatives visant à améliorer dans l'urgence les systèmes de santé et les systèmes communautaires doivent être centrées sur les interventions requises dans le cadre de l'adaptation à la pandémie de COVID-19, facilitant le maintien et l'impact des programmes de lutte contre les trois maladies, et appuyant la riposte nationale à la COVID-19. Elles doivent tenir compte des

orientations techniques pertinentes fournies sur les pages du site web du Fonds mondial dédiées à la COVID-19.

Les demandes de tests de diagnostic de la COVID-19 dans le cadre d'achats centralisés doivent être incluses dans la demande principale. Elles seront traitées par le Diagnostics Consortium, dirigé par l'OMS. La demande de ces tests étant nettement supérieure à l'offre, les pays doivent garder à l'esprit que le Fonds mondial pourrait ne pas avoir accès à certains types de tests, et que les tests disponibles seront alloués selon les principes définis par le consortium. Notez que le Fonds mondial financera principalement des tests automatisés, plutôt que des tests manuels.

Les candidats demandant des tests de diagnostic de la COVID-19 doivent également renseigner l'annexe 2.

- c) Si les tests demandés sont utilisés avec des équipements servant à diagnostiquer la tuberculose et à mesurer la charge virale du VIH, le pays doit fournir un plan d'atténuation de l'impact sur ces activités essentielles. Ce plan pourra nécessiter l'achat d'équipements supplémentaires, un doublement des équipes de travail et le recrutement de techniciens de laboratoire supplémentaires.

1.3 Priorité 2 : Demande de financement secondaire

Le candidat est tenu de présenter les investissements secondaires hiérarchisés dans cette deuxième demande de financement, représentant un montant maximal de 10 % de la somme reçue pour le cycle 2020/2022, moins les crédits dégagés dans le cadre de l'assouplissement des subventions et les financements requis dans la demande de financement principale.

Le Fonds mondial encourage fortement les pays à renseigner cette partie, afin de pouvoir évaluer pleinement la demande de financement. Les décisions relatives aux demandes secondaires dépendant de la mobilisation de crédits supplémentaires auprès de nouvelles sources, les pays sont encouragés à épuiser en premier lieu l'ensemble des possibilités liées aux économies et aux reprogrammations, dans le respect des orientations fournies sur le site web du Fonds mondial <https://www.theglobalfund.org/fr/covid-19/grants/>.

Afin de remplir le tableau, indiquez le montant de financement demandé dans la devise de la subvention, et les activités proposées, accompagnées d'une justification présentant les besoins et les liens avec le plan stratégique national de préparation et de riposte à la pandémie (le cas échéant). Le candidat doit également indiquer comment ce financement s'inscrit en complément d'autres sources de financement (nationales ou issues de bailleurs de fonds internationaux).

1.4 Mise en œuvre

Présentez les modalités de mise en œuvre proposées, notamment les bénéficiaires principaux et les sous-bénéficiaires. Le choix doit se porter sur des maîtres d'œuvre déjà chargés d'une subvention du Fonds mondial au moment de la candidature².

Afin de renseigner le tableau, indiquez quelles activités seraient confiées au bénéficiaire principal et aux sous-bénéficiaires, en veillant à inclure les activités des demandes principale et secondaire. Pour chaque activité, indiquez à quelle subvention le financement demandé sera associé, et l'année de mise en œuvre proposée. **Remarque : les crédits du dispositif de riposte à la COVID-19 doivent être dépensés avant le 30 juin 2021.**

² Inclut les bénéficiaires de financements au titre de la Possibilité d'action auprès des pays non admissibles en situation de crise, approuvée par le Conseil d'administration à travers la décision GF/B39/DP04.

Section 2 : Coordination

Le Fonds mondial s'assure que tous les crédits alloués au titre du dispositif de riposte à la COVID-19 sont coordonnés avec les financements des autres partenaires et s'inscrivent en complément.

Dressez la liste de toutes les demandes de financement au titre de la riposte à la COVID-19 que vous avez envoyées ou entendez envoyer à des bailleurs de fonds internationaux.

Si elles sont prêtes, joignez-les.

Pour renseigner le tableau :

- Indiquez le nom du bailleur de fonds international et le centrage de la demande de financement envoyée ou en cours de préparation.
- Indiquez si la demande est prête ou en cours de préparation.
- Indiquez si la demande a été approuvée [Oui ou Non] et si c'est le cas, indiquez le montant de financement alloué et pour quelles activités.

Annexe 1 : Liste de vérification des documents

Le candidat veille à envoyer les documents ci-après :

- Le document-type de candidature rempli
- Le [formulaire d'approbation de la demande de financement par l'instance de coordination nationale](#) rempli, disponible sur le site web du Fonds mondial³
- Le plan stratégique national de préparation et de riposte, ou une version préliminaire du plan national de riposte à la COVID-19 (si elle est disponible)
- Les demandes de financement présentées aux bailleurs de fonds internationaux (le cas échéant)

Annexe 2 : Tests de diagnostic de la COVID-19

L'annexe 2 sert à indiquer la quantité et le coût de tests de diagnostic et de trousse de collecte d'échantillons requis par plateforme, afin de déployer les stratégies de dépistage de la COVID-19.

Ce document permet également aux candidats d'ajouter des commentaires sur les besoins de plateformes supplémentaires, d'autres produits liés au diagnostic, et l'appui technique pouvant être requis en soutien à la stratégie de dépistage (et leur quantification, dans la mesure du possible). Veillez à la cohérence de ces informations avec les données fournies dans le reste de la demande de financement.

L'annexe 2 recense les modèles d'équipements utilisés sur quatre plateformes automatisées, Abbott, Cepheid, Roche et Thermo Fisher et les modèles pouvant réaliser des tests de diagnostic de la COVID-19.

- Sur chaque ligne de la colonne C, indiquez dans la colonne D le nombre d'équipements disponibles à des fins de dépistage de la COVID-19.
- Calcul du coût total des tests
 - La colonne E n'a pas besoin d'être renseignée. Elle indique une estimation prudente du coût unitaire des tests, qui sera actualisé en continu.
 - Dans la colonne F, indiquez le nombre total de tests requis pour l'ensemble des équipements.
 - Dans la colonne G, multipliez les chiffres des colonnes E et F afin d'obtenir le coût total prévisionnel.
- Calcul du coût total des trousse de collecte d'échantillons

³ <https://www.theglobalfund.org/fr/funding-model/applying/materials/>

Le Fonds mondial demande à recevoir des preuves de l'approbation de la demande définitive de financement de la part de tous les membres de l'instance de coordination nationale, ou de leur(s) suppléant(s) désigné(s) en cas d'indisponibilité. Les membres qui n'ont pas pu signer l'approbation de la demande de financement peuvent envoyer un courrier électronique de validation à leur Secrétariat, qui la transmettra au Fonds mondial en pièce jointe. Si un membre d'une instance de coordination nationale refuse d'approuver la demande de financement, ce dernier est invité à en informer le gestionnaire de portefeuille du Fonds du pays, en indiquant la raison pour laquelle il n'appuie pas la demande, afin que le Fonds mondial puisse comprendre sa position.

- La colonne H n'a pas besoin d'être renseignée. Elle indique une estimation prudente du coût unitaire des trousse de collecte d'échantillons, qui sera actualisé en continu.
- Dans la colonne I, indiquez le nombre total de tests requis pour l'ensemble des équipements.
- Dans la colonne J, multipliez les chiffres des colonnes H et I afin d'obtenir le coût total prévisionnel.
- Coût total
 - Dans la colonne K, additionnez les sommes des colonnes G et J, afin d'obtenir le coût total des tests et des trousse de collecte d'échantillons pour chaque modèle d'équipement nécessitant des tests de diagnostic de la COVID-19.

Sous le tableau de l'annexe, trois questions facultatives à réponse courte sont proposées. Pour chaque question, commentez en deux à trois points les besoins relatifs liés à l'appui supplémentaire demandé, au regard des justifications et besoins présentés dans la demande de financement.